

**Commune de BLÂMONT**  
**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 juin 2016 à 20h00**

**PRÉSENTS** : Guy JAMBOIS, Maire, Jean Marc VILLA, Yvette DUSSAUSOIS, adjoints, Ghislaine STOCARD, Eric PIERSON, Régine VERLASSEN, Xavier VUILLAUME

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mireille DARD ayant donné procuration à Jean Marc VILLA, Jean Louis BONNET ayant donné procuration à Yvette DUSSAUSOIS

**ABSENT NON EXCUSÉ** : Thierry MEURANT

Ouverture de la séance à 20h00

- Désignation du Secrétaire de séance : Yvette DUSSAUSOIS

**1. Approbation des derniers comptes rendus**

- Compte-rendu du 30 Mai 2016
- Compte-rendu du 07 juin 2016

Le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune n'étant formulée, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide les comptes rendus du 30 Mai et du 07 Juin 2016.

**2. Décisions modificatives :**

**1. Compte administratif de la Commune**

La dissolution du syndicat des rives de la Vezouze a été intégrée à l'affectation du résultat et au budget 2016 mais n'apparaît pas dans le compte de résultat 2015.

Il est nécessaire de l'intégrer. Le compte administratif est modifié comme suit :

	Report en 2015	Modification Report de 2015
<b>Fonctionnement +0,72€</b>	002 : Excédent de fonctionnement reporté <b>106 747,74 €</b>	002 : Excédent de fonctionnement reporté <b>106 748,46 €</b>
<b>Investissement +498,53€</b>	001 : Déficit d'investissement reporté <b>170 909,77 €</b>	001 : Déficit d'investissement reporté <b>170 405,24 €</b>

Dépenses de fonctionnement :	698 990,80 €		
Recettes de fonctionnement :	865 356,69 €		
Excédent de l'exercice :	166 365,89 €	Excédent cumulé :	<b>273 114,35 €</b>
Dépenses d'investissement :	379 122,81 €		
Recettes d'investissement :	391 527,28 €		
Excédent de l'exercice :	12 404,42 €		
Reste à réaliser dépenses :	83 000 €		
Reste à réaliser recette :	66 000 €	Déficit cumulé :	<b>175 000,82 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte la modification du compte administratif de la commune.

**2. Budget Hôtel Restaurant, affectation du résultat et compte administratif**

Une erreur sur le report N-1 au compte administratif 2015 est présente. La somme a été arrondie (18 767,00 à la place de 18 767,90€). De ce fait des erreurs figurent sur l'affectation du résultat du budget 2016 de l'hôtel restaurant.

Chapitre	Libellé	Avant		Avec modification	
		CA 2015	BP 2016	CA 2015	BP 2016
752	Revenus des immeubles	7 513,32	10 000,00	7 513,32	10 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	18 767,00	19 913,97	18 767,90	19 914,87
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>26 280,32</b>	<b>29 913,97</b>	<b>26 281,22</b>	<b>29 914,87</b>
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>19 913,97</b>	<b>13 249,97</b>	<b>19 914,87</b>	<b>13 250,87</b>

Affectation du résultat au R002: 19 913,97 €

Affectation du résultat au R002: 19 914,87 €

**Modification du Compte Administratif :**

Dépenses de fonctionnement :	6 366,35 €	
Recettes de fonctionnement :	7 513,32 €	
Excédent de l'exercice :	1 146,97 €	Excédent cumulé : 19 914,87 €
Dépenses d'investissement :	0 €	
Recettes d'investissement :	1 664 €	
Excédent d'investissement :	1 664 €	Excédent cumulé : 1 664 €

**Affectation du résultat :** 19 917,87 € au R 002.**Rectificatif du budget :**

Dépenses de fonctionnement :	16 664 €
Recettes de fonctionnement :	<b>29 914,87 €</b>
Solde de l'exercice :	<b>13 250,87 €</b>
Dépenses d'investissement :	13 664,00 €
Recettes d'investissement :	13 664,00 €
Solde de l'exercice :	0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte la modification du compte administratif, de l'affectation du résultat et du budget de l'hôtel restaurant.

**3. Budget Cinéma, affectation du résultat et compte administratif**

Une erreur sur le report N-1 au compte administratif 2015 est présente. La somme a été arrondie (9 369 € à la place de 9 369,76 €). De ce fait des erreurs figurent sur l'affectation du résultat du budget 2016 du Cinéma Bon Accueil.

Chapitre	Libellé	Avant		Avec modification	
		CA 2015	BP 2016	CA 2015	BP 2016
70	Produits des services, domaine, vente	23 533,55	21 300,00	23 533,55	21 300,00
74	Subvention d'exploitation	431,28	-	431,28	-
75	Autres produits de gestion courante	1 530,00	1 500,00	1 530,00	1 500,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	9 369,00	18 437,05	9 369,76	18 437,81
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>34 863,83</b>	<b>41 237,05</b>	<b>34 864,59</b>	<b>41 237,81</b>
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>18 437,05</b>	<b>4 237,05</b>	<b>18 437,81</b>	<b>4 237,81</b>

Affectation du résultat au R 002 : 18 437,05 €

Affectation du résultat au R 002 : 18 437,81 €

**Modification du Compte administratif :**

Dépenses de fonctionnement :	16 426,78 €	
Recettes de fonctionnement :	25 494,83 €	
Excédent de l'exercice :	9 068,05 €	Excédent cumulé : <b>18 437,81 €</b>

**Affectation du résultat** : 18 437,81 au R 002.

**Rectificatif du budget :**

Dépenses de fonctionnement :	37 000,00 €
Recettes de fonctionnement :	<b>41 237,81 €</b>
Solde de l'exercice :	<b>4 237,81 €</b>
Dépenses d'investissement :	10 000,00 €
Recettes d'investissement :	10 000,00 €
Solde de l'exercice :	0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte la modification du compte administratif, de l'affectation du résultat et du budget de l'hôtel restaurant.

**4. Budget assainissement : titre annulé sur exercice antérieur**

Il n'y a pas de crédit au compte 673 du budget de l'assainissement. Une décision modificative est à prendre afin de pouvoir annuler un titre sur un exercice antérieur. Le titre émis est consécutif à une erreur d'adressage. La modification sera effectuée comme ci-dessous :

**DEPENSE DE FONCTIONNEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Article	Désignation	Montant
6541	Créances admises en non-valeur	- 200 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 200 €

**Article 6541 :**

Solde avant : 1 000€  
Solde actuel : 800€

**Article 673 :**

Solde avant : 0€  
Solde actuel : 200€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de cette décision modificative.

**3. Vente des affiches de cinéma : détermination du prix**

Lors du vide grenier du 14 juillet organisé par le comité des fêtes, les bénévoles du cinéma souhaitent vendre les affiches de cinéma. Les affiches pourront aussi être vendues au cinéma les jours de projection. Il est nécessaire de déterminer un tarif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de fixer les tarifs des affiches de cinéma comme suit :

Petite affiche : 1€  
Grande affiche : 2€

**4. Admission en non-valeur d'une somme de 15,20€**

Le Maire informe l'assemblée que malgré différentes poursuites effectuées par le Comptable du Trésor, il n'a pas été possible de recouvrer les sommes suivantes pour un redevable.

- Une pièce irrécouvrable de 15,20€ pour de l'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte cette admission en non-valeur.

#### **5. Chauffage collectif saison 2016-2017 : détermination du prix du Kwh**

Le Maire informe que le coût total de la chaleur produite et distribuée est de 43 887€ pour la saison 2015-2016. Le coût du Kwh facturé en 2015-2016 est de 0,070€.

Un tableau récapitulatif est distribué à tous les conseillers avec le détail des dépenses.

Pour la prochaine saison, le Maire propose d'augmenter le tarif de 5%, soit 0,073€/KWh (arrondi) étant donné les perspectives d'augmentation de prix concernant l'exploitation du bois, et les frais d'entretien des chaudières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, fixe le prix à 0,073€/KWh pour la saison 2016-2017.

#### **6. Tarif de refacturation du personnel administratif et technique : coût horaire**

Le Maire propose que les heures effectuées par le personnel administratif et technique pour le compte d'un syndicat (scolaire ou des eaux), de la Communauté de communes ou pour les refacturations aux différents budgets et services rendus soient majorées de 5€/h. Actuellement, le coût horaire facturé ne tient compte que du salaire et des charges salariales.

Cette majoration correspond à l'utilisation du matériel et outillage, les frais de maintenance d'internet, de téléphone, de carburant, d'électricité, de l'utilisation des véhicules qui sont, à ce jour, à la charge unique de la Commune de Blâmont.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, acceptent d'ajouter 5€ au cout horaire du personnel dédié.

#### **7. Réfection voirie autour de la Zone de Loisirs**

Des travaux sont susceptibles d'être subventionné au titre du fond régional de soutien. Pour rappel, le fond régional n'est pas cumulable avec la DETR. Plusieurs propositions avaient été faites lors d'une précédente réunion du conseil municipal : réfection de trottoirs, de la rue traversière, place de l'hôtel de Ville et acceptées par le conseil municipal.

Il est proposé de rénover la Voirie autour de la Zone de Loisirs qui est en mauvaise état. Un devis estimatif de 20 000€ a été établi par une entreprise. Cette proposition viendrait en supplément et permettrait un choix élargi pour le dépôt du dossier de demande d'aide à la région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte la proposition de réfection de la voirie autour de la Zone de loisirs et permet de solliciter une subvention éventuelle au titre du fond de soutien régional pour ce projet.

#### **Informations et questions diverses :**

- 2 juillet 2016 : centenaire des entonnoirs de Leintrey
- Nuit des églises à Blâmont
- Courrier du chef du cabinet du Président de la République suite au courrier envoyé à Mme VALLAUD-BELKACEM pour la fermeture du collège
- Remerciement pour les subventions des associations RES NON VERBA, AMC et le Club VOSGIEN
- Devis pour la toiture du 8, rue des capucins
- Projet fusion : SA-Louis THIRIET et VICAT et information sur le projet carrière.
- Fermeture de la Mairie les après-midi du 04 juillet au 26 Août 2016
- Fermeture de la Poste les matins du lundi au vendredi et le mercredi après-midi au mois d'Aout 2016
- Nouvelle gouvernance de la communauté de commune de la Vezouze
- Invitation du SCOT SUD 54 pour une réunion pôle métropolitain le 9 juillet 2016.
- Courrier de Samuel Nitting : révision du PLU
- Mail de L.E.R pour appel à candidature des membres du bureau
- Recensement : recherche de recenseurs
- Subvention au titre de la réserve parlementaire de Mr LAMBLIN, député, pour la Rue des voileurs : 5 000€

Prochain conseil municipal : le 26 juillet 2016 à 20h00

La séance est levée à 22h00

Le Maire,  
Guy JAMBOIS